

A compter du 31 janvier 2017, le montant des cotisations des membres actifs et des partenaires est fixé selon le barème suivant :

<b>Membre actifs (filière numérique)</b>	<b>Etablis en Limousin</b>		<b>Etablis hors Limousin</b>	
Entreprise < 1 an ou en création		50,00 €		100,00 €
Entreprise de 0 à 4 salariés	<b>0 à 4</b>	100,00 €	<b>0 à 4</b>	200,00 €
Entreprise de 5 à 9 salariés	<b>5 à 9</b>	200,00 €	<b>5 à 9</b>	500,00 €
Entreprise de 10 à 24 salariés	<b>10 à 24</b>	350,00 €	<b>10 à 24</b>	700,00 €
Entreprise de 25 à 49 salariés	<b>25 à 49</b>	750,00 €	<b>25 à 49</b>	1 500,00 €
Entreprise de 50 à 249 salariés	<b>50 à 249</b>	1 000,00 €	<b>50 à 249</b>	2 000,00 €
Entreprise de plus de 250 salariés	<b>&gt; 250</b>	1 500,00 €	<b>&gt; 250</b>	3 000,00 €
Si partenariat actif avec l'ALIPTIC		1 000,00 €		2 000,00 €
<b>Partenaires (hors filière numérique)</b>				
Organismes de formation		750,00 €		1 500,00 €
Privés (entreprises/groupes)		1 500,00 €		3 000,00 €
Publics (hors financeurs du cluster)		2 500,00 €		5 000,00 €

*NB : Les demandes de partenariats seront examinées au cas par cas par le Bureau.*

*Les tarifs de cotisation des partenaires et membres actifs partenaires pourront être adaptés, au regard de l'apport de ces acteurs au cluster et à la filière numérique territoriale.*

Le montant des cotisations comme le barème peuvent être modifiés par le Bureau ou par l'assemblée générale ordinaire à la majorité simple des membres présents.